

COMMUNE DE GENOLIER

PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL

PLAN DES SECTEURS DE RESTRICTIONS

1/ 5'000

0 50 100 250 m



PLAN DES SECTEURS DE RESTRICTIONS

Approuvé par la Municipalité
Genolier, le
Syndic
A. Darmon

Secrétaire
D. Jayet

Soumis à l'enquête publique
du
au
Au nom de la Municipalité
Syndic
A. Darmon

Secrétaire
D. Jayet

Adopté par le Conseil communal
Genolier, le
Président

Secrétaire

Approuvé par le Département
compétent du Canton de Vaud
Lausanne, le
La Cheffe du Département

Entré en vigueur le

PLAREL

Dossier n°
Version du l'enquête publique)

1286
27.10.2025

LEGENDE

Restrictions de droit public relevant de la procédure LATC

Généralités

Périmètre du plan d'affectation communal

Contenus superposés - Secteurs de restrictions

Secteur de restrictions lié aux glissements permanents - GPP

Secteur de restrictions lié aux glissements spontanés - GSS 1

Secteur de restrictions lié aux glissements spontanés - GSS 2

Secteur de restrictions lié aux inondations - INO 1

Secteur de restrictions lié aux inondations - INO 2

Secteur de restrictions lié aux inondations - INO 3

Plan de base établi à partir des données cadastrales fournies le 25.02.2025 par le bureau HKD Géomatique SA, ingénieurs et géomètres officiels à Nyon.
Géodonnées © Etat de Vaud

Authentifié selon art. 15 RLAT, le : Le géomètre breveté :